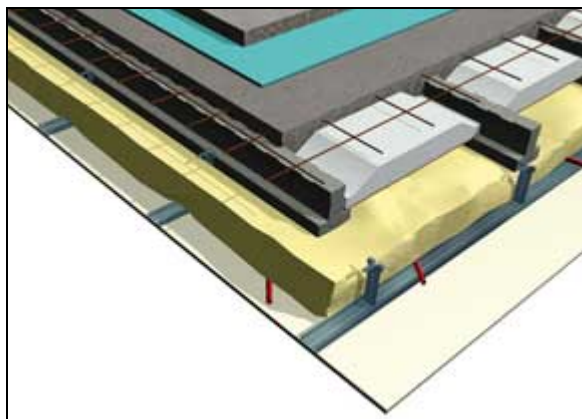


## Descriptif type pour Plancher Léger Thermo-Acoustique



### 1) Dans le cas d'un revêtement sol souple

Les planchers seront constitués par un montage type Plancher léger thermo-acoustique Seacbois ou similaire. L'indice d'affaiblissement acoustique sera d'au minimum 59 dB. Aucun rupteur thermique spécifique ne sera utilisé pour garantir l'homogénéité du plancher au niveau phonique, les hourdis Seacbois assurant eux-mêmes le traitement des ponts thermiques.

Les poutrelles seront posées à une distance des murs extérieurs comprise entre 25 et 45 cm pour que les hourdis Seacbois assurent le traitement des ponts thermiques longitudinaux.

La dalle de compression sera de 5 cm minimum pour garantir l'inertie thermique du plancher (définition d'un plancher lourd selon la réglementation thermique).

Dans le cas d'utilisation de laine minérale supérieure à 45 mm d'épaisseur, le faux-plafond plaque de plâtre de 13 mm minimum sera positionné de telle sorte que le bas des poutrelles soit encastré au maximum de 20 mm dans la laine minérale.

La sous-face du hourdis sera en OSB3 de 8 mm d'épaisseur minimum, afin d'obtenir une résistance à l'arrachement de 50 kg par vis à plaque de plâtre 3,5x25.

### 2) Dans le cas de chape carrelage sur matériau résiliant

Les planchers seront constitués par un montage type Plancher léger thermo-acoustique Seacbois ou similaire.

L'indice d'affaiblissement acoustique sera d'au minimum 61 dB. Aucun rupteur thermique spécifique ne sera utilisé pour garantir l'homogénéité du plancher au niveau phonique, les hourdis Seacbois assurant eux-mêmes le traitement des ponts thermiques.

Les poutrelles seront posées à une distance des murs extérieurs comprise entre 25 et 45 cm pour que les hourdis Seacbois assurent le traitement des ponts thermiques longitudinaux.

La dalle de compression sera de 5 cm minimum pour garantir l'inertie thermique du plancher (définition d'un plancher lourd selon la réglementation thermique).

Dans le cas d'utilisation de laine minérale supérieure à 45 mm d'épaisseur, le faux-plafond plaque de plâtre de 13 mm minimum sera positionné de telle sorte que le bas des poutrelles soit encastré au maximum de 20 mm dans la laine minérale.

La sous-face du hourdis sera en OSB3 de 8 mm d'épaisseur minimum, afin d'obtenir une résistance à l'arrachement de 50 kg par vis à plaque de plâtre 3,5x25.